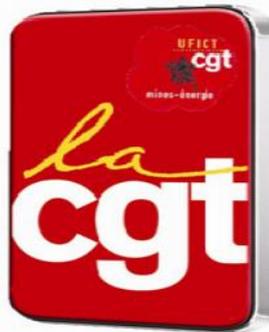


en prise directe

Syndicats Cgt de Franche-Comté
Mines Energie

N°125/ déposé le 27 avril 2015



**MAINTENIR VOTRE SECURITE SOCIALE
AMELIORER VOS REMBOURSEMENTS**

Camieg
La solidarité de tous, la santé de chacun



**A partir du 2 juin 2015 par correspondance ...
Ou du 22 au 25 juin 2015 par vote électronique**

VOTEZ CGT !!!

Imprimé par Offset pour le compte de
Cgt 57 rue Bersot
25 004 Besançon CEDEX
Directeur publication Maxime GUILLEMIN
Prix : 0.50 euros ISSN 2234-29



Sommaire / pages

Edito

3

Par Patrick Ivance

Camieg : une histoire, des enjeux, une élection

7/9

Entretien avec Gilles Chatelain par Catherine Angyan

Camieg / une protection sociale de haut niveau

10

Par Philippe Ployer

9 avril : une mobilisation réussie !

6

Par Maxime Guillemin

Conférence des retraités

4/5

Par Patrick Ivance

Forfaitisation du capital décès

11

Information fédérale Mines Energie Cgt intersyndicale





EDITO

ACTIONNAIRES À LA FÊTE, SALARIÉS ET RETRAITÉS À LA DIÈTE

En 2014, les profits des groupes du CAC 40 ont bondi de 40 %. Leurs actionnaires ont empoché le gros du gâteau. Des résultats obtenus contre l'emploi, les salaires et les pensions. La reprise de l'économie par la réponse aux besoins sociaux, elle, reste en attente.

Les chiffres sont révélateurs, en 2014, les sociétés du CAC 40 ont dégagé 67,58 milliards d'euros de profit, soit une hausse de 39,4 % par rapport à 2013. Un formidable pactole dont l'essentiel est tombé dans l'escarcelle de leurs actionnaires, sous forme de dividendes ou de rachats d'actions : 56 milliards d'euros exactement.

C'est dans ce contexte que la circulaire ministérielle concernant la revalorisation des pensions au 1^{er} avril vient d'être signée par Marisol Touraine et Christian Ecker.

Cette circulaire nous annonce la non-revalorisation des pensions pour 2015.

Depuis trois ans, malgré l'inflation, malgré l'évolution des besoins en matière de santé et de dépendance, les pensions sont restées en l'état. Aujourd'hui, avec moins d'inflation la circulaire induit la menace du gouvernement socialiste de baisser nos pensions.

Quelle indécence et quel mépris envers les retraités !!!

Leur pouvoir d'achat baisse depuis des années. Ils subissent de plein fouet l'augmentation constante des dépenses contraintes et des multiples mesures fiscales qui les touchent (CASA, disparition de la demi-part « parent isolé », fiscalisation de la majoration pour 3 enfants, augmentation de la TVA, modification de l'assiette de la CSG,...). Aujourd'hui, trop de retraités, et particulièrement des femmes, sont en dessous du seuil de pauvreté, y compris avec une carrière complète.

Pour les électriciens et gaziers c'est de nouveau la menace de remise en cause du tarif agent.

La politique du candidat Hollande qui promettait de "changer la vie", une fois élu s'est vite transformée en "changer d'avis", ce qui provoque déception et dégoût, éléments favorisant la montée du FN.

Ce qui se vérifie dans les résultats issus du premier tour des élections départementales dans notre pays, qui ouvrent une nouvelle étape dans l'ancrage politique du Front national.

Un parti qui s'appuie sur des conceptions xénophobes, racistes, antisémites et encourage l'exclusion sociale des plus fragiles.

Il s'agit de ne pas se laisser berner par la duperie du discours du Front national, qui n'hésite pas à s'appuyer sur les désarrois pour tenter de se faire passer pour un parti soucieux de répondre à des aspirations sociales.

La réalité éclate dans les municipalités gérées par ce parti : remise en cause des emplois pour baisser les dépenses publiques, suppression des subventions aux associations à caractère social, baisse des budgets pour tout ce qui dans une ville contribue à l'amélioration de la situation des citoyens.

Pour la CGT, la meilleure réponse aux risques que représentent les idées d'extrême droite portées par le Front national et d'autres, c'est de prendre en compte les revendications des salariés et des retraités dans les politiques économiques et sociales, de s'appuyer sur la démocratie sociale pour favoriser l'emploi, la citoyenneté et le bien être social.

Comme aucun acquis n'a été obtenu sans un rapport de force conséquent, engageons nous toujours plus nombreux dans l'action revendicative.

En juin prochain nous aurons à élire nos administrateurs CAMIEG, ce sera de nouveau l'occasion de se garantir le meilleur niveau de protection sociale en votant et en faisant élire un maximum de candidats présentés par la CGT.

C'est tout l'enjeu de notre avenir social !

Patrick Ivance.

UNE CONFÉRENCE POUR FAIRE GRANDIR LE SYNDICALISME RETRAITÉ

Du 23 au 26 mars, 243 retraités dont 174 délégués se sont retrouvés à la Napoule (06), au château des mineurs, lors de la conférence nationale de l'UFR CGT Mines Energie.

La Franche Comté était présente par deux délégués mandatés.

Pour le syndicat de Besançon : Christine Boudot et pour celui de Montbéliard : Philippe Gérard.

Deux membres du Conseil National sortant y étaient de droit : Catherine Angyan et Patrick Ivance.

La conférence est un moment, important de la vie démocratique de notre UFR.

Une conférence c'est aussi le moment de faire un bilan, de tirer les enseignements de la mandature écoulée mais aussi de décider des orientations à prendre pour les prochaines années.

C'est un moment privilégié pour exprimer ce qui a fonctionné et ce qui a moins bien fonctionné.

La conférence s'est déroulée entre les deux tours des élections départementales, dans le contexte où une large majorité politique impose un libéralisme acharné de toute nature et d'une ampleur que nous n'avons jamais connu, et ce à une période où la casse de nos entreprises et des services publics fait rage.

Ce qui n'a pas empêché les 174 délégués de débattre, de confronter leurs idées et points de vue, permettant à tout un chacun de s'enrichir des expériences des uns et des autres pour mieux être la Cgt utile au monde des retraités.

Les délégués ont réaffirmé qu'ils ont des revendications même s'ils n'ont plus de patron et qu'il était primordial pour les faire entendre de se syndiquer aussi à la retraite.

A propos de l'action revendicative un délégué nous dit de « *Ne pas oublier, que pire que le bruit des bottes, il y a le silence assourdissant des pantoufles.* »

L'action syndicale ayant besoin de nombreux acteurs pour être efficace, il y a sûrement matière à méditer sur cette expression !



Virginie Gensel, secrétaire de la FNME et membre du bureau confédéral, était également présente

Au terme de leur conférence les délégués ont adopté la résolution suivante à l'adresse des retraités des IEG, des Mines & du SEA :



RÉSOLUTION D'ACTUALITÉ

5^{ème} Conférence de l'UFR FNME

Les délégués et les déléguées à la 5^{ème} conférence de l'Union Fédérale des Retraités de la Fédération Nationale Mines Énergie CGT, réunis du 24 au 26 mars à La Napoule dans un contexte de crise politique, économique et sociale accentué par un gouvernement aux ordres du Medef et des marchés financiers, adoptent cette résolution.

Pour nos organisations, la retraite n'est pas un privilège ou une prestation sociale. Elle est un droit obtenu par le travail.

Depuis plusieurs années, les retraités de nos trois branches, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader. Ils ont montré leur colère et leur détermination à combattre le recul de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale.

Ainsi, ils n'ont bénéficié d'aucune **revalorisation des pensions depuis le 1^{er} avril 2013** alors que le pouvoir d'achat des retraités baisse depuis des années du fait de l'augmentation constante des dépenses contraintes et des multiples mesures fiscales (CASA*, disparition de la demi-part parent isolé, fiscalisation de la majoration pour trois enfants, augmentation de la TVA, modification de l'assiette de la CSG, ...). Aujourd'hui trop de retraités, et particulièrement des femmes, survivent en dessous du seuil de pauvreté, y compris avec une carrière complète. La poursuite de la baisse du pouvoir d'achat des retraités ne résoudra en rien les difficultés financières des régimes de retraites, ni ne favorisera le retour de la croissance.

Les délégués s'insurgent du possible blocage **des retraites complémentaires**, déjà figées depuis deux ans, que le patronat menace de proroger encore plusieurs années. L'avenir des **pensions de réversion** est toujours un sujet de préoccupation.

Ils dénoncent les reports successifs de la mise en œuvre de **la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement**, alors que le reste à charge des personnes en perte d'autonomie ne cesse de croître. Les 0,3 % de la CASA* prélevés sur les pensions doivent être intégralement attribués au financement de la perte d'autonomie. Une contribution des actionnaires, par une taxe sur les dividendes doit être créée.

L'accès aux soins devient de plus en plus difficile du fait du désengagement de la Sécurité sociale, des dépassements d'honoraires et du manque de praticiens médicaux.

À l'opposé de ces mesures d'austérité, nous pouvons imposer d'autres solutions. Les délégués appellent l'ensemble des retraités des secteurs des Mines, des Industries Électriques et Gazières, de l'Énergie Atomique – à renforcer la CGT –, à se mobiliser et intervenir massivement pour :

Exiger une revalorisation de l'ensemble des **pensions**, leur indexation sur le salaire moyen et le versement immédiat de 300 € pour tous.

Combattre le projet de loi dite de **Transition Énergétique** et populariser les propositions de la CGT,

Veiller au contenu de nouveau **code minier**,

Imposer l'application aux mineurs, de l'intégralité de la **loi d'amnistie** de 1984,

Préserver le **tarif particulier électricité et gaz** des agents actifs et pensionnés des IEG,

Obtenir le financement employeur de **la Camieg** et de **la CSM-R** pour les pensionnés des IEG,

Imposer une contribution du **CEA au financement du régime mutualiste** des personnels retraités.

Face à ces multiples raisons de mécontentement et de colère, les retraités ne cesseront d'agir et seront présents, avec leurs camarades actifs, le 9 avril, lors de la journée nationale d'action unitaire et inter-professionnelle, en manifestant à Paris ou en se joignant aux initiatives locales.

* La Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (*Casa*) est prélevée sur les retraites au taux de 0,3 % à partir du 1^{er} avril 2013.

La Napoule, le jeudi 26 mars 2015.



9 AVRIL 2015 MOBILISATION REUSSIE

**DES MOBILISATIONS QUI NE CESSENT DE
S'AMPLIFIER, CONSEQUENCE D'UN
MECONTENTEMENT CROISSANT**

Extraits de la déclaration commune des organisations syndicales CGT, FO et Solidaires

Combattre et réduire le chômage, permettre la création d'emplois en changeant de politique économique, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, augmenter les salaires (secteurs public et privé), les retraites, les pensions et les minimas sociaux, constituent des priorités sociales, de surcroît en période de crise.

....

Le « pacte de responsabilité », la rigueur budgétaire, la réforme territoriale, nombre de dispositions du projet de loi libérale « Macron » ainsi que plusieurs décisions des pouvoirs publics et du patronat aggravent la situation des salarié(e)s, des retraité(e)s et des chômeur(ses).

.....

Pour faire converger les revendications et exiger du gouvernement et du patronat qu'ils y répondent, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires s'engagent dans un processus de mobilisation.

Cette journée du 9 avril fait suite à de multiples mobilisations dans tous les secteurs. Pour ne citer que les plus importantes,

- le 26 janvier dans toute la France contre la loi Macron et notamment l'ouverture des magasins le dimanche,
- le 29 janvier, les cheminots contre la réforme ferroviaire et pour le service public,

- le 29 janvier également, les électriciens et gaziers étaient en masse à Paris pour la défense du service public et contre la loi de transition énergétique.

- le 17 mars, mobilisation des retraités pour l'augmentation des pensions

- de janvier à mars, plusieurs grèves des routiers pour l'augmentation des salaires.

- depuis le 19 mars, grève à Radio France pour la défense du service public de l'information.

Si la multiplication des mobilisations et la réussite du 9 avril sont indéniables, le gouvernement demeure droit dans ses bottes et le MEDEF persévère dans ces exigences.

Le chômage ne baisse pas mais ... on continue !!!

La croissance est atone et les salaires trop bas mais on continue !!!

Les dividendes explosent et l'investissement est en berne mais ... on continue !!!

Même dans les urnes, la politique du gouvernement est sanctionnée mais ... on continue !!!

Pour imposer d'autres choix, pour gagner une politique plus sociale, pour qu'enfin les salariés soient + entendus que les patrons, pour que les services publics soient préservés et améliorés, la voix à suivre est connue et a fait ses preuves : les salariés doivent exprimer clairement leurs attentes et leurs exigences.

Dans la suite des mobilisations du 29 janvier et du 9 avril

FAISONS DU 1^{er} MAI 2015, UN GRAND MOMENT REVENDICATIF DANS LA RUE

CAMIEG : une histoire, des enjeux, une élection ...

Notre journal est allé à la rencontre de Gilles Chatelain, élu et prochain candidat CGT au Conseil d'Administration de la CAMIEG ; afin d'en savoir davantage sur l'importance des prochaines élections en juin prochain...

Comment sommes nous arrivés à la création de la CAMIEG ?

Sans refaire tout l'historique, je dirai que nous avons été contraints à centraliser notre régime particulier d'assurance maladie avec obligation « d'adossement » au régime général de sécurité sociale. Ensuite, il était nécessaire dans ce contexte de maintenir les particularités de notre régime. Je voudrais rappeler ici que l'Organisation Mondiale du Commerce dite OMC considère la santé et l'assurance maladie comme le marché le plus juteux dans le monde : 3000 milliards d'euros par an... Rappeler également qu'en 2007, Nicolas Sarkozy annonçait dans sa campagne présidentielle vouloir en finir avec les régimes spéciaux. La création de la CAMIEG, en avril 2007, nous a donc permis de conforter notre régime spécial de sécurité sociale intégrant régime de base et régime complémentaire, de garantir la couverture solidaire et le maintien des droits pour toutes les populations actifs et pensionnés des IEG et leur famille à charge, de maintenir un niveau de prestations égal pour tous, et enfin de disposer d'un système de financement solidaire : cotisation proportionnelle au salaire ou pension et compensation des actifs vers les inactifs.



Quid de la particularité des IEG quant aux antennes de proximité, alors qu'à la CPAM cela n'existe pas ?

Je voudrais surtout insister sur la position des fédérations syndicales. Seule la CGT a revendiqué les antennes régionales et qui ont été mises en place progressivement. Chaque mois 4000 assurés sont reçus dans 200 points d'accueil différents. Les antennes assurent la prévention santé, mais aussi l'accueil des assurés, l'administration des droits et le renseignement. Il s'agit d'une part, de soutenir les démarches par un contact humain et direct avec les missions d'accueil et d'autre part de mettre en œuvre concrètement le projet santé des électriciens et gaziers qui développe la complémentarité entre santé et action sanitaire et sociale.

Notre régime particulier des IEG équilibre t-il ses comptes ?

Mieux que ça, le régime est excédentaire. Il était nécessaire à l'origine de le sécuriser financièrement.

Il aura fallu trois ans de revendications avec les employeurs de 2010 à 2013 pour obtenir une amélioration de 15 millions d'euros de prestations sur l'optique, le dentaire, et les prothèses auditives.

Malgré l'opposition de la C.G.T, le gouvernement a imposé un prélèvement de 65% des réserves des actifs, soit 176 millions d'euros vers le régime général. Pour autant, notre régime dégage encore près de 300 millions d'euros d'excédents fin 2014. Pour la CGT, les prestations servies doivent à l'évidence être encore améliorées à hauteur de 20 millions d'euros par an pour limiter le reste à charge des familles. Reste à convaincre toutes les organisations syndicales et l'imposer aux pouvoirs publics.

Avons-nous suffisamment "la main" quant aux décisions et la gestion de la CAMIEG ?

Non, bien sûr, mais tout de même davantage que dans les CPAM, et outre l'amélioration des prestations et la création des antennes régionales, la CGT a réussi à mettre en place des actions de prévention santé. L'ambition de la CGT de passer d'une politique de soins à une politique de santé est en marche. Actuellement nous avons 15 sièges CGT sur 25. Afin de faire avancer nos propositions il est impératif de renforcer davantage l'influence de la CGT dans cette instance de décision. Il s'agit de construire et de financer une politique de prévention au cœur du système de santé. En 2014, plus de 500 actions de prévention santé ont été menées sur le territoire auprès de 15 000 assurés. Ces actions contribuent à développer une véritable politique de promotion, d'éducation et de prévention santé en lien avec la CCAS dans nos centres de vacances, nos CMCAS dans le cadre de leur projet santé, nos SLV en proximité et également avec nos partenaires locaux (médecine du travail, CHSCT, mutualité, etc...).

Tu as occupé la fonction de Président de la CMCAS de Franche Comté de 2009 à 2014 et tu seras à nouveau candidat sur la liste de la CGT aux prochaines élections des membres du Conseil d'Administration de la CAMIEG, quels sont les enjeux fondamentaux de ces élections ?

En 2009, lors des premières élections de la CAMIEG, la liste présentée par la CGT a recueilli 54,31% des voix. La CAMIEG reste sous contrôle démocratique des assurés sociaux en proximité. Elle est administrée nationalement par les représentants élus des assurés des IEG. Le travail réalisé par les élus CGT depuis six années, dans un contexte difficile, doit être valorisé. Les engagements de la CGT ont été tenus, je viens de rappeler les principales actions, y compris le combat pour normaliser la gestion des droits des assurés et le traitement des prestations. Quoi qu'il en soit, la priorité de la CGT est toujours d'apporter à chaque agent, à chaque famille les moyens de se soigner dans les meilleures conditions. C'est l'enjeu du déploiement de la prévention partout et pour tous. La CGT est décidée à poursuivre ou créer des partenariats avec les CMCAS/SLV par un soutien de proximité facilitant les démarches et informations des bénéficiaires et rendre complémentaires les prestations santé et les activités et actions sanitaires et sociales. Et puis, certains auraient préféré ne plus avoir à gérer les inactifs dans notre régime, la CGT, fidèle à ses valeurs a continué à porter la solidarité pour tous. Bien évidemment, la CGT continue de défendre son projet légitime d'un financement paritaire, a minima de 50% par les employeurs. Depuis 2005, les employeurs font l'économie de 50 millions d'euros par an avec l'exclusion des inactifs de toute contribution de l'entreprise, auxquelles s'ajoutent 25 millions d'euros par an suite à la baisse des cotisations en 2014 pour les actifs.

Quel serait ton message fort aux électriciens et gaziers franc-comtois dans la perspective des prochaines élections de la CAMIEG en juin prochain ?

Leur forte participation à ces élections est déjà un énorme enjeu en soi à l'heure où nous sommes les derniers à voter pour nos représentants au conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Maladie des Industries Électrique et Gazière. Il y a plusieurs décennies que l'on ne vote plus à la Sécurité Sociale.

Souhaitons à minima qu'il y ait le même engouement démocratique, tel que 85,39% de participation dans le cadre des dernières élections des CMCAS pour la Franche Comté et ce qui ne nous empêchera pas bien sûr de continuer à nous battre avec les salariés pour la sauvegarde et la pérennité des prérogatives de la Sécurité Sociale.

Merci Gilles et bonne campagne avec les électriciens et gaziers !!!

Catherine Angyan.



Bulletin d'adhésion

Je souhaite adhérer à la Cgt et être contacté par le bureau syndical de Montbéliard ou Besançon

Nom
Prénom
Adresse
Tel



UNE PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU



La CAMIEG, c'est votre sécurité sociale!

RETRAITÉS, PAYEZ VOUS CHER?
EXEMPLE AVEC UNE PENSION DE 1700 € POUR ASSURER LE COUPLE

- **Régime général**
 - à 60 ans:
 - 17€ (ARCCO) + 198 € (mutuelle*) = 215 €/mois
 - à 80 ans
 - 17€ (ARCCO) + 327 € (mutuelle*) = 344 €/mois
- **Régime des IEG**
Pas d'évolution de la cotisation CAMIEG et CSMR avec l'âge
 - Base CSMR40, 12€ (Camieg) + 45€ (CSMR) = 95€/mois
 - Base + CORT 40, 12€ (Camieg) + 80 € (CSMR+Cort) = 120€/mois

*en moyenne pour un couple, chiffre de la mutualité

EXEMPLE DE REMBOURSEMENT PAR LE RÉGIME PARTICULIER

CAMIEG + MUTIEG

750 € d'honoraires chez le dentiste pour une couronne vous seront remboursés ainsi par la CAMIEG + MUTIEG

CAMIEG		MUTIEG	Reste
Part obligatoire sécu 75,25 €	Complémentaire CAMIEG 456,88€	Compl' MUTIEG 161,25€	

12/04/2015 Philippe PLOYER

Rapport Coût/Prestations

- Le rapport coût/prestations de notre protection sociale est d'un bon niveau. Les prestations ont été améliorées en 2014.
- Comme ce qui est remboursé par le premier niveau (la sécu) n'a plus à l'être par les suivants, l'enjeu est de maintenir, voire d'améliorer, les remboursements dans le régime général.
- Après de grandes difficultés dans l'accueil et le traitement des dossiers des assurés, CAMIEG a considérablement améliorée ses services.
- Permanences accueils physiques CAMIEG à Lons, Besançon, Montbéliard. **(La CGT, bien esseulée, c'est battue pour préserver et améliorer cette présence de proximité)**

Gouvernance et démocratie

- Les actifs et inactifs sont appelés à élire leurs représentants au conseil d'administration tous les 3 ans – cela n'existe plus à la sécu-
- Le conseil d'administration est composé des OS, des employeurs et de représentants de l'état. C'est dans cette instance qu'en 2014 il a été décidé d'apporter 15 M€ par an (sous la pression de la CGT) pour améliorer les remboursements de dépenses de santé et de réduire les cotisations en 2014.
- **Dans ce schéma où des alliances sont toujours possibles entre les employeurs et les représentants du gouvernement, voire avec d'autres organisations syndicales, le poids de la CGT est déterminant.**



Forfaitisation du Capital Décès

Rendez-vous au Ministère des Affaires Sociales du 24 février 2015

Les 4 fédérations ont été reçues par Renaud Villard (Conseiller retraite de Marisol Touraine au Ministère des Affaires Sociales).

10 000 pétitions signées

Elles ont remis les 10 000 pétitions recueillies en 1 mois et ont exposé les différents motifs d'inquiétude et de mécontentement exprimés par les actifs et les retraités aux fédérations.

Rappel de la loi de 2014 sur la forfaitisation du capital décès

Les dispositions de la loi, si elles sont transposées par décret dans les IEG, auraient pour conséquence une baisse substantielle de cette indemnité, versée aux ayants droit en cas de décès, qui passerait de **3 mois de pension pour un retraité et 2 mois de salaire pour un actif à un capital égal à trois fois le smic soit 3348 €**.

Les points développés par les 4 fédérations

- Le passage de l'indemnité de secours immédiat de 2 mois à un capital décès de 3 mois a été obtenu en contrepartie de la mensualisation des pensions. Il est bien évident que sans la compensation d'un mois supplémentaire de capital décès, la mensualisation aurait été également refusée par les fédérations CFE CGC et CFTC, comme elle l'a été par FO et la CGT.
- En outre, lors de ce changement, afin de sécuriser le régime fiscal et social de cette indemnité, elle est devenue une prestation de Sécurité Sociale. Si elle était restée dans domaine conventionnel, elle n'aurait pas été concernée par le projet de loi.
- C'est le gouvernement qui a choisi en 2013 entre les différentes propositions analysées par le Conseil d'Administration de la CNIEG. Le passage à trois mois de capital décès relevait de cette démarche de compensation.
- Dans les IEG, le capital décès est entièrement financé par les entreprises de la Branche via les cotisations spécifiques et n'impacte pas le budget de la Sécurité Sociale.

Les réponses du ministère lors de cet entretien

- Aucune décision définitive n'est arrêtée pour la transposition de la loi dans les IEG.
- Le ministère doit encore rencontrer les employeurs de la branche IEG pour obtenir leur point de vue. les arbitrages seront sans doute arrêtés à l'issue de ces rendez-vous.

Quelle que soit la décision des tutelles, nos quatre fédérations syndicales exigeront le maintien du budget alloué par les entreprises au secours immédiat et s'opposeront en conséquence à tout effet d'aubaine pour les employeurs.

en prise directe



La Napoule mars 2015 _ élus du conseil national UFR

